

Période d'essai : vos droits et les vrais risques

Fichier de suivi, à imprimer ou à remplir à l'écran

Ce fichier reprend les outils du livre, dans l'ordre où ils s'y présentent, avec la place pour écrire. Il ne vous apprend rien de plus que le livre : il vous évite de le rouvrir à chaque étape.

Ce que vous faites en sortant de ce chapitre

- ☐ Relire votre contrat pour connaître la durée exacte de votre période d'essai et la possibilité, ou non, d'un renouvellement.

- ☐ Identifier si votre contrat est à durée déterminée ou indéterminée, et ce que cela change pour votre situation.

- ☐ Noter la date à laquelle votre période d'essai se termine, et celle, si elle existe, avant laquelle un renouvellement doit être proposé.

Les signes qui indiquent que la période dérape

- Un point d'étape annoncé, puis repoussé sans nouvelle date
- Des retours qui restent vagues malgré vos demandes de précision
- Une charge de travail ou un périmètre qui s'éloignent nettement de ce qui avait été présenté
- Un silence inhabituel de votre hiérarchie directe, alors qu'elle était présente au début
- Une remarque répétée sur le même point, sans qu'on vous laisse le temps de l'ajuster
- Une proposition de renouvellement présentée comme une simple formalité, sans discussion

Le premier point est souvent le plus révélateur. Un point d'étape repoussé une fois peut être un oubli. Repoussé deux fois, c'est un signal qui mérite d'être pris au sérieux.

Comment rédiger un mail de reformulation

- Rappelez brièvement le contexte de l'échange : la date, le sujet, les personnes présentes.
- Reformulez ce que vous avez compris, en phrases courtes, sans y ajouter de commentaire ni de justification.

- Terminez par une phrase ouverte du type « n'hésitez pas à me corriger si j'ai mal compris un point », qui invite à la correction plutôt qu'à la confrontation.
- Envoyez-le rapidement après l'échange, jamais plusieurs jours après, quand les souvenirs des deux parties commencent déjà à diverger.

Ce qu'il faut vérifier avant tout engagement financier

- Le montant de votre réserve de précaution, et si elle couvre une période sans revenu plus longue que d'habitude.
- Les conditions d'ouverture de vos droits en cas de rupture, selon qu'elle vient de vous ou de l'employeur.
- Le caractère réversible ou non de l'engagement envisagé : un bail court plutôt qu'un bail long, un achat différé plutôt qu'immédiat.
- Si un proche s'est porté garant pour vous, ce que cet engagement suppose pour lui en cas de rupture.

Qui informer, et à quel moment

1. Votre conjoint, si le foyer dépend du revenu concerné, dès le début de la période
2. Votre bailleur, uniquement si cela influence les conditions d'un engagement en cours
3. Un proche garant, dès qu'un engagement financier le concerne directement
4. Votre ancien employeur, seulement si la relation reste utile à entretenir
5. Votre réseau professionnel élargi, sans détail, en continu plutôt qu'en urgence

Récapitulatif de ce qu'il ne faut jamais faire

- Laisser un échange important sans trace écrite
- Attendre un entretien formel qui n'arrive jamais pour poser vos questions
- Engager un bail ou un crédit lourd avant la fin de la période
- Démissionner d'un poste stable sans réserve suffisante
- Ignorer un point d'étape repoussé plusieurs fois
- Renoncer à demander les raisons précises d'une rupture

Ce qu'il faut garder d'une période d'essai, quelle qu'en soit l'issue

- Les mails de reformulation échangés pendant la période
- Les retours reçus, positifs ou correctifs, même informels

- La date exacte de fin de période et la mention écrite d'une confirmation ou d'une rupture
- Les raisons précises données en cas de rupture, si elles ont été obtenues
- Vos propres observations sur ce qui a fonctionné ou non dans cette intégration